

Les Juges Tures

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **11 (1873)**

Heft 19

PDF erstellt am: **25.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-182295>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

ordinaire avec de l'eau pure. Le développement foliacé est alors prodigieux, et les fleurs sont en quantité et en rapport avec la splendeur du feuillage.

Evidemment l'engrais chimique est appelé à rendre un grand service à l'horticulture. La culture maraîchère pourrait aussi en tirer un bon parti; dissous dans l'eau d'arrosage (4 grammes par litre d'eau), il hâterait considérablement la pousse des légumes et pourrait produire une ou deux récoltes de plus. Ce nouvel auxiliaire de la végétation rapide permettrait ainsi aux producteurs de primeurs de notre canton de lutter avec leurs concurrents du Midi.

Les Juges Turcs.

Dans un article sur la police au Caire, le *Nil* fait remarquer que les annales orientales fourmillent de traits qui montrent que les juges musulmans avaient dès longtemps compris que, dans la poursuite du crime, l'adresse et la douceur sont encore les voies les plus sûres. La finesse, la sagacité, la fertilité d'expédients de certains cadis sont restées célèbres. En voici deux exemples entre mille marqués au coin visible des mœurs orientales :

Un meurtre avait été commis et l'on avait arrêté plusieurs individus également compromis, parmi lesquels le juge ne savait comment démêler le coupable. Les ayant interrogés l'un après l'autre sans en pouvoir rien tirer, il eut une inspiration.

Il fait apporter une caisse dans laquelle était renfermé un coq préalablement enduit d'une épaisse couche d'encre; une ouverture pratiquée dans le dessus permettait d'y mettre la main. — « Chacun de vous, dit-il, va mettre la main dans la caisse et serrer le cou du coq : celui qui le fera crier sera coupable, et comme tel pendu ! »

L'épreuve commence. A mesure que l'homme retirait la main de la caisse, le juge l'appelait et la lui examinait. Au quatrième :

— Voilà mon homme, dit le juge; c'est lui qui a fait le coup. Montre ta main... Voyez-vous? pas d'encre, il n'a pas osé toucher le cou du coq : il a eu peur et s'est trahi. Qu'on le pend !

Dans une circonstance analogue, où le juge était embarrassé en présence de plusieurs accusés qui se rejetaient le crime les uns sur les autres, il les fit tous ranger devant lui et les regarda fixement.

— Sortez tous, dit-il tout à coup. Ils sortent. Quelques minutes après :

— Faites-les rentrer. Ils rentrent.

— Sortez! Ils sortent.

— Rentrez!

Ils rentrent. Et ainsi trois ou quatre fois... Puis il appelle l'un d'eux.

— C'est toi, n'est-ce pas, qui es coupable? Voyons! avoue, j'en suis sûr!

— L'homme se jette à genoux et confesse qu'en effet c'est lui.

— Mais comment avez-vous deviné? demandait-on au terrible magistrat.

— En les voyant sortir et rentrer, j'ai remarqué

que celui-ci était toujours le premier à sortir et le dernier à rentrer. Cet indice, vous le voyez, ne m'a pas trompé.

Une bonne vieille histoire

QUE CHACUN CROIT CONNAÎTRE ET QUE TOUS LIRONT AVEC PLAISIR.

Non loin des murs de Grandson, célèbres par la victoire que les Suisses remportèrent sur le superbe Charles de Bourgogne, on découvre au bord opposé du lac les tours du château d'Estavayer qui se réfléchissent dans l'onde avec les arbres qui les environnent. Vers le milieu du quatorzième siècle, ce château fut le séjour d'un tyran et d'une victime. C'est là que le farouche Gérard, sire d'Estavayer, et sa femme, la belle et trop sensible Catherine de Belp, passèrent des jours voués au malheur.

La demeure ordinaire des seigneurs d'Estavayer était à Moudon, mais Gérard habitait le château dont nous parlons à titre de châtelain pour le comte de Romont, prince de la maison de Savoie.

Un an déjà s'est écoulé depuis que l'héritière du baron de Belp a donné sa main à Gérard, lorsque Mathilde d'Estavayer, veuve de Robert de Champion, vient chercher auprès de son frère quelque adoucissement à sa douleur. Mais tout lui paraît changé dans l'asile de son enfance, et la tristesse qu'elle y apporte n'égale point celle qu'elle y trouve. Elle s'aperçoit bientôt que les nœuds de l'hymen ne sont point pour son frère ce qu'ils ont été pour elle; tout semble respirer la contrainte dans le château d'Estavayer, tout y présente l'image de l'infortune. Gérard frémit, son regard menace, ses moindres gestes décèlent une fureur concentrée. Catherine soupire et se tait; quelquefois une larme trahit sa douleur secrète. Et cependant à quelle cause attribuer tant de chagrins? Jeunesse, fortune, naissance, vous ne donnez pas le bonheur, puisque Gérard et Catherine ne sont point heureux.

Mathilde, qui devint, avec le temps, l'amie de sa belle-sœur, lut enfin dans cette âme déchirée. Elle se vit réduite à rougir des excès de son frère et à pleurer avec son amie.

Si nous jetons un coup d'œil sur le sort de la dame d'Estavayer, il nous paraîtra certainement aussi déplorable qu'à Mathilde.

Dernier rejeton des anciens barons de Belp, Catherine fut d'abord destinée à porter son riche patrimoine dans la plus illustre maison du Pays de Vaud : Othon de Grandson fut le gendre que choisit son père. Si l'orgueil du sang l'eût seul déterminé, Othon, le plus puissant des seigneurs vaudois, fils d'une princesse de Savoie et proche parent du comte de Gruyère, méritait sans doute la préférence sur tout ce qu'il pouvait avoir de rivaux. Et indépendamment de l'éclat que répandait sur lui sa fortune et sa naissance, l'amabilité de son caractère, la considération qu'il s'était acquise dans un âge où les autres hommes sont d'ordinaire à peine nommés, eussent suffi pour motiver le choix du baron de Belp.

Catherine n'avait que treize ans lorsque Grandson, qui en avait vingt-trois, lui fut présenté comme l'époux qu'on lui destinait.

Ce jeune seigneur réunissait tout ce qui peut plaire; il possédait surtout ce prestige dont les âmes sensibles ont exclusivement le secret : le don de parler au cœur, de l'émouvoir et de lui communiquer à l'instant ses propres impressions.

Si la beauté naissante de Catherine frappa Grandson, elle-même, malgré son extrême jeunesse, parut apprécier le choix de son père.

« Ma chère enfant, lui dit le baron, je ne promettrais pas aujourd'hui ta main à ce noble chevalier, si je connaissais un époux plus digne de toi. Dès aujourd'hui, toutes tes pensées, toutes tes affections doivent se rapporter à lui. »

En achevant ces mots, le baron présenta la main de sa fille au chevalier. Celui-ci la regut en fléchissant un genou. « Grand merci, monsieur et cher père, » s'écria-t-il, « je vous jure d'appartenir corps et âme au bel ange que voici. »